CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E112401** **VALABLE JUSQU'AU** **04/12/2024**

ÉDITÉ LE 23/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/04/2006

Forme juridique : SARLU

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 2006B00685

Siret : 489 682 518 00027

Code NACE : 1623Z

Numéro caisse de congés payés : 0040481/H 02

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 10779001W013

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 107790010013

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2022

Raison sociale : CHARPENTE CHRISTIAN POISSON

4 B RUE BLAISE PASCAL
ZI LA LANDE ROSE
35580 GUICHEN

Téléphone : 02 99 92 26 38 **Fax :** 06 21 52 01 40

Portable : 06 29 53 23 00

Responsabilité légale :
POISSON CHRISTIAN GÉRANT

Site Internet :

E-mail : eurl.charpente@orange.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 952 123 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée)	7	05/12/2020
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.